



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE CONSTRUCTION ET DE GESTION
DU GROUPE SCOLAIRE LES COURLIS
Département de la Haute-Saône**

Nombre de délégués

En exercice	12
Présents	8
Votants	8
Absents	4
Exclus	0
Quorum	Atteint

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL
DU LUNDI 5 SEPTEMBRE 2022 À 09H00**

Ordre du jour :

- Création d'un emploi non permanent (accompagnateur/accompagnatrice de bus scolaire)

Date de la convocation et de l'affichage de l'ordre du jour : jeudi 1^{er} septembre 2022.

Le 5 septembre 2022, à 09h00, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame BRÉHAT Florence, Présidente.

Étaient présents : Pierre DUCHANOIS (Sainte-Marie-en-Chaux) ; Laurent TARD (Éhuns) ; Damien TAUNAY (Abelcourt) ; Maryline ROBERT (Visoncourt) ; Florence BREHAT, Christophe VALOT (Villers-lès-Luxeuil) ; Josette GARNIER, Diane VANSCOOR (Betoncourt-lès-Brotte).

Étaient absents excusés : Madame Aurélie ANTONIO (Sainte-Marie-en-Chaux), Monsieur Bernard JAMEY (Abelcourt), Monsieur Jean-Luc VEILLON (Visoncourt).

Procuration : Néant.

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent TARD.

D18/2022 : Création d'un poste non permanent (accompagnateur/accompagnatrice de bus scolaire)

- Vu le code général de fonction publique, notamment son article L332-23 1° ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, le cas échéant ;
- Vu le budget du syndicat ;
- Vu le tableau actuel des effectifs du syndicat ;

CONSIDÉRANT que le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié à la conduite des opérations de recrutement sur l'emploi permanent d'adjoint d'animation territorial principal de 2^{ème} classe,

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité :

- Décide de créer un emploi non permanent en référence au grade **d'adjoint d'animation territorial principal de 2^{ème} classe**, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de **12 mois** allant du **5 septembre 2022** au **4 septembre 2023** inclus,
- Précise que l'accroissement temporaire d'activité est justifié par la conduite des opérations de recrutement sur l'emploi permanent d'adjoint d'animation territorial principal de 2^{ème} classe,
- Précise que l'agent sera recruté à temps non complet à hauteur de **05h45** minutes hebdomadaires (soit 5,75/35^{ème} d'un temps plein), sur un poste relevant de la catégorie hiérarchique **C**, pour assurer les fonctions suivantes : **accompagnateur/accompagnatrice de bus scolaire**,
- Pour le recrutement d'un agent contractuel :
- ✓ Précise que le niveau de recrutement sera déterminé sur la base des critères suivants : l'agent devra justifier d'expériences propres au poste proposé,
- ✓ Fixe la rémunération, en référence au grade de recrutement et compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience, entre l'indice brut minimum **382** / indice majoré minimum **352** et l'indice brut maximum **486** / indice majoré maximum **420**,
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- Autorise la Présidente ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Feuillet de clôture de la séance du Conseil syndical du lundi 5 septembre 2022

N° d'ordre des délibérations prises lors de la séance : **N°18/2022.**

Liste des membres présents au Conseil syndical :

Commune	Nom Prénom	Qualité
Abelcourt	TAUNAY Damien	Délégué
Betoncourt-lès-Brotte	Josette GARNIER	Délégué
Betoncourt-lès-Brotte	Diane VANSCOOR	Délégué
Éhuns	TARD Laurent	Vice-Président
Sainte-Marie-en-Chaux	DUCHANOIS Pierre	Délégué
Villers-lès-Luxeuil	BRÉHAT Florence	Présidente
Villers-lès-Luxeuil	VALOT Christophe	Délégué
Visoncourt	Maryline ROBERT	Délégué

Procès-Verbal arrêté par Madame la Présidente et Monsieur le secrétaire de séance le : **30/11/2022.**

TARD Laurent
Secrétaire de séance



BRÉHAT Florence
Présidente



